



Luxembourg – 6 décembre 2021

Requête d'informations conformément à la loi du 14 septembre 2018

Madame le Bourgmestre,

Conformément à la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte, et suite à vos affirmations au conseil municipal du 15 novembre ainsi que la réunion de la commission « Mobilité urbaine » du 2 décembre en relation avec la sécurité des passages piétons, nous vous prions de nous faire parvenir endéans le délai de 30 jours prévu par la loi les **documents** suivants:

- document(s) contenant l'analyse menée par les services de la Ville de Luxembourg des passages piétons mesurés comme étant en non-conformité par le ZUG (projet « Safe Crossing »)
- document(s) contenant l'analyse de tous les passages piétons de la ville
- base(s) de données géographiques du service topographie contenant les trottoirs, les marquages sur la route et les places de parking
- document(s) reprenant l'accord avec le MMTP concernant l'interprétation des articles 164(2.)(e) & 166(h) du Code de la Route et son application sur le territoire de la Ville de Luxembourg
- document le plus récent d'interprétation interne du Service Circulation de ces mêmes articles
- document le plus récent d'interprétation interne du Service Juridique de ces mêmes articles
- document(s) présentant les 37 passages piétons que la Ville considère comme non-conformes
- document(s) reprenant les slides de la réunion de la commission « Mobilité urbaine » du 2 décembre 2021

Si un ou plusieurs de ces documents étaient non-communicables, nous souhaitons obtenir les autres.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Bourgmestre, l'expression de nos sentiments distingués

ZUG